

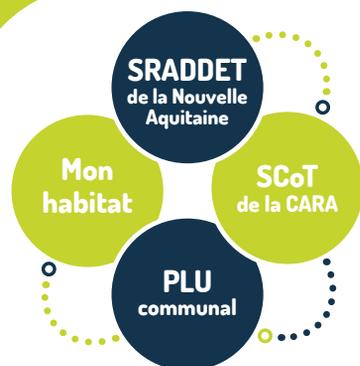


## LA CARA DESSINE VOTRE QUOTIDIEN POUR LES 20 ANS À VENIR

### Le SCoT de la CARA, une feuille de route pour l'amélioration du cadre de vie de tous...

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un **projet d'aménagement et de développement stratégique** à horizon **20 ans**, **partagé** par toutes les communes de l'intercommunalité et élaboré dans **l'intérêt général** de celle-ci. Il a pour vocation de définir une **vision commune** des enjeux et ambitions du territoire, de fixer des **objectifs** et de déterminer des **actions ou modes de faire** pour y parvenir.

Le SCoT sert de **feuille de route**, de **cadre aux différentes actions menées par la CARA et par les communes**. Il intéresse **tous les citoyens** car il dessine et organise, dans le respect des objectifs nationaux, notre **futur cadre de vie** : préservation de l'environnement et de la biodiversité, préservation des secteurs naturels et agricoles, besoin en logements, nouveaux équipements, organisation des modes de déplacement, développement des énergies renouvelables, développement de l'économie et l'emploi...



SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.  
PLU : plan local d'urbanisme.

# La CARA en quelques chiffres

**33 communes**  
**604 km<sup>2</sup>**

## Démographie

85 271 habitants en 2021  
+ 0,7% taux annuel moyen d'accroissement de la population entre 2010 et 2021  
49% de la population a plus de 60 ans  
Population multipliée par 2,5 en période estivale

## Consommation foncière

9703 hectares (ha) à vocation urbaine dont 56 % pour l'habitat  
457 hectares (ha) urbanisés entre 2011 et 2020, soit une moyenne annuelle de 46 ha, essentiellement au détriment des espaces agricoles  
Un territoire où l'urbanisation est plus forte que la moyenne départementale ou régionale, mais où l'urbanisation progresse moins vite

## Habitat

43% de résidences secondaires  
27 % de logements locatifs  
7 communes SRU<sup>1</sup> carencées : un déficit en logements locatifs sociaux  
84 339 logements, soit presque autant que d'habitants

## Équipements structurants, services et commerces de proximité

1 hôpital, 1 clinique  
Des équipements adaptés au vieillissement de la population  
1 hippodrome, 1 aéroport et des thermes  
2 lycées et peu de formations post-bac  
Une offre et des animations culturelles et sportives plus développées en période estivale

## Transport et mobilité

Bonne accessibilité routière  
2 gares multimodales  
1 réseau de transport en commun (bus)  
150 km de pistes cyclables  
1 liaison maritime vers la Gironde  
Des distances-temps vers les grandes villes qui restent importantes  
75% des déplacements se font en voiture

## Ressources naturelles

10,2 Mm<sup>3</sup> d'eau prélevés, 81% pour l'eau potable - 10 captages d'eau -  
24 systèmes d'assainissement collectif  
33 communes dotées d'un schéma intercommunal de gestion des eaux pluviales  
296 132 m<sup>3</sup> en REUT<sup>2</sup> pour l'arrosage d'espaces verts (soit l'économie de la consommation annuelle de plus de 5 500 habitants) en 2022  
2 carrières produisant au maximum 515000t/an de calcaire (granulats)

## Biodiversité, cadre naturel et patrimonial

2 estuaires  
26 ZNIEFF<sup>3</sup>, soit 31% du territoire  
2000 ha appartenant au Conservatoire du Littoral et 124 ha en Espace Naturel Sensible  
5 éco-paysages : les zones humides et leurs lisières, les marais périurbains, les cordons dunaires et les milieux forestiers, les pelouses sèches et les milieux bocagers  
5 sites patrimoniaux remarquables  
46 monuments historiques  
Vue sur 1 site UNESCO<sup>4</sup>

## Consommation et production d'énergie

La consommation d'énergie a diminué de 2% entre 2013 et 2019  
1706 GWh ont été consommés en 2019, soit 18,8 GWh/habitant (inférieur aux moyennes régionales et départementales) dont 46% pour le résidentiel et 33% pour le transport  
La production d'ENR<sup>5</sup> locale (259GWh) représentait 16 % de la consommation d'énergie finale du territoire en 2020.  
66% provenait de la filière bois-énergie, seulement 3% du photovoltaïque.

## Émission/stockage carbone et qualité de l'air

381 kteqCO<sub>2</sub> émis soit 4,5kteqCO<sub>2</sub>/habitant en 2019 (inférieur aux moyennes régionales et départementales)  
Séquestration carbone estimée à 13 960 kteqCO<sub>2</sub>  
289 jours/an où la qualité de l'air est bonne



## Gestion des déchets

88 063 tonnes de déchets collectés en 2021 dont 48% en déchèterie, soit 549 kg/habitant  
8 déchèteries en 2021

## Gestion des risques et de l'évolution du trait de côte

110 km de côte  
21 communes couvertes ou prochainement couvertes par un PPRN<sup>6</sup>, essentiellement risque inondation, submersion marine et incendie  
21 communes soumises à la loi Littoral

## Économie

9636 entreprises en 2023  
20 364 emplois salariés  
Un nombre important de saisonniers  
Taux de chômage : 10,5% en 2021  
La CARA représente 23% des emplois touristiques du département  
75% des entreprises dans la sphère présentielle  
2 filières d'excellences : Pineau/Cognac et huîtres Marennes-Oléron  
412 exploitations agricoles, tendance à la diminution  
35 ZAE<sup>7</sup> et/ou SIP<sup>8</sup> dont 6 majeurs

<sup>1</sup>SRU : solidarité et renouvellement urbain

<sup>2</sup>REUT : réutilisation des eaux usées traitées

<sup>3</sup>ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

<sup>4</sup>UNESCO : organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

<sup>5</sup>ENR : énergie renouvelable

<sup>6</sup>PPRN : plan de prévention des risques naturels

<sup>7</sup>ZAE : zone d'activité économique

<sup>8</sup>SIP : secteur d'implantation périphérique (vocation commerciale)

# UN SCOT POUR 20 ANS, DEUX AMBITIONS

## - Rajeunir le territoire et le faire vivre toute l'année

Face à la chute du taux de natalité, conséquence du vieillissement particulièrement accentué sur notre territoire, il s'agit de continuer à offrir un cadre agréable pour nos aînés tout en accentuant l'attractivité de la CARA pour retenir les jeunes et accueillir de jeunes actifs et des familles, résidents à l'année. Cela nécessite à la fois d'adapter le parc immobilier, de diversifier l'économie et de proposer un cadre de vie répondant aux besoins et aspirations de la jeunesse (formation, emplois à l'année, équipements, services, activités sportives et culturelles...).

## - Faire rimer sobriété avec qualité

Sobriété en terme d'évolution de la population, de consommation foncière, cela de façon à rester en accord avec la capacité d'accueil du territoire, notamment nos ressources naturelles. Il s'agit de se développer autrement en optimisant les secteurs déjà urbanisés, tout en valorisant leurs caractéristiques patrimoniales et paysagères et en veillant à l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes. En parallèle, une attention sera portée sur des procédés plus respectueux de l'environnement avec un urbanisme favorable à la santé, le retour de la nature en ville, une meilleure gestion des eaux pluviales et des risques...

## Trois grands objectifs et plusieurs exemples d'actions ou modes de faire pour y parvenir :

En préambule, le SCOT replace le territoire dans son environnement et met l'accent sur les coopérations et alliances à conforter avec les territoires voisins (création d'un parc naturel régional, participation à l'entente Val de Charente/Océan sur les questions de mobilité, adhésion au groupement d'intérêt public du littoral néo-Aquitain...).

### ► Objectif 1 - Transition démographique

La CARA, un territoire accueillant et vivant à tout âge

### ► Objectif 2 - Transition économique

La CARA, un territoire attractif et rayonnant

### ► Objectif 3 - Transition environnementale

La CARA, un territoire responsable envers les générations actuelles et futures.

## ► VERS UNE ÉCONOMIE PLUS RÉILIENTE ET DURABLE

1 **recyclerie en lien avec l'économie sociale et solidaire** est à développer

5 **filières productives** à promouvoir en priorité

1 **plan d'actions croissance bleue** à bâtir avec les territoires voisins

7 **îlots de production agricole**, 5 **limites d'urbanisation** et 7 **continuités agricoles** à maintenir.

1 **pôle d'excellence de la filière équine** à créer

1 **lieu totem**, lieu d'expression de la **filière culturelle et créative royannaise**, à imaginer

1 **ZAE** en partie dédiée aux **activités industrielles à haute valeur ajoutée** à structurer sur l'**aérodrome de Royan-Médis**

**Affirmer la place du nautisme**

**Concilier activités balnéaires et préservation de l'environnement.**



## ► CRÉER UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE LOCAL DYNAMIQUE

1 seule structure pour le développement économique : **Up! le Carré des entrepreneurs** à conforter comme agence d'attractivité économique.



## ► CONFORTER LE MAILLAGE EXISTANT DES ZAE, ACCOMPAGNER LEUR REQUALIFICATION ET LE NOUVEAU MODÈLE COMMERCIAL

59,5 ha alloués aux besoins pour le développement économique et commercial avec **38 zones d'activités économiques (ZAE) et/ou secteurs d'implantation périphériques (SIP)**

6 **secteurs économiques existants ou en projet** pourront s'agrandir

11 **zones d'activités économiques à requalifier en priorité** (végétalisation, gestion des eaux pluviales, développement de la production des énergies renouvelables, déplacements actifs...)

35 **centralités** sont définies : les commerces de proximité et les activités compatibles avec l'habitat devront s'y implanter en priorité

**Aucune nouvelle zone d'activités commerciales.**

Le SCOT vise à renforcer la **performance économique** du territoire en développant une **économie moins saisonnière** et également **plus sobre** en matière de consommation foncière.

Pour cela, il met l'accent sur les atouts du territoire pour l'attractivité des salariés et le rôle de la **CARA comme acteur majeur et facilitateur** auprès des porteurs de projets. La CARA **optimisera le maillage existant** des zones d'activités économiques et commerciales et accompagnera leur **requalification** et **montée en qualité** ainsi que le nouveau modèle commercial basé sur un rééquilibrage centres-bourgs/centres-villes et périphéries.

Elle s'attachera également à soutenir une **économie plus résiliente et durable** : en accompagnant la **transition de l'économie présentielle** (tourisme, bien-être et bien vieillir...), traditionnellement motrice de l'économie de la CARA, et en soutenant sa diversification, en misant sur les **richesses et les particularités du territoire.**

# 1

Le SCOT vise à maîtriser l'**attractivité du territoire** en permettant un **accroissement modéré** de la population afin de rester en accord avec les capacités d'accueil du territoire et de favoriser son **rajeunissement** pour un territoire vivant toute l'année. L'enjeu est de se développer en s'appuyant sur l'**armature urbaine structurante** du territoire tout en préservant les **trames naturelles**, de travailler les **complémentarités nord/sud** et **littoral/rétro-littoral** (développement de l'**axe Royan/Saujon/Saintes**), d'animer tous les **centres-villes et centres-bourgs** et de sécuriser et valoriser le **cadre de vie des habitants**.

L'enjeu est également de répondre aux **attentes quotidiennes**, notamment des jeunes familles, en termes d'habitat, d'équipements, de services et commerces et de mobilité. Il s'agit de diversifier le parc immobilier, de produire des logements habités toute l'année, notamment des logements locatifs sociaux, de façon à ce que les jeunes actifs puissent se loger à proximité de leur lieu de travail. Il s'agit également de développer et pérenniser l'offre en équipements, services et commerces de proximité toute l'année. L'ambition du territoire est de  **rapprocher les habitants de leur emploi et lieux de vie quotidienne** et ainsi de réduire les distances-temps et la dépendance à la voiture.



## ► FAIRE RIMER SOBRIÉTÉ FONCIÈRE AVEC QUALITÉ DU CADRE DE VIE

**TRAJECTOIRE Zéro artificialisation nette (ZAN)**

↳ **Diminution** de 60% la consommation foncière, soit **366 ha** d'espace naturel, agricole ou forestier urbanisables en **20 ans**.

5 **niveaux d'armature urbaine** : maintenir l'équilibre territorial, travailler les complémentarités nord/sud et littoral/rétro-littoral.

22 **territoires d'exception en terme de biodiversité à protéger.**

21 **liaisons/corridors écologiques à préserver, restaurer ou créer.**

## ► MAÎTRISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

↳ **Augmentation** de la population de 0,55% en moyenne par an sur 20 ans

↳ **+10 000** habitants, soit un peu moins de **94 000** habitants en 2040.



## ► RÉPONDRE AUX ATTENTES QUOTIDIENNES DES HABITANTS, PARTICULIÈREMENT DES FAMILLES ET DES ACTIFS

286 ha alloués au développement de l'habitat avec une **priorité pour les communes carencées en logements locatifs sociaux** (au titre de la loi SRU)

↳ **+10 200** logements en 20 ans

35 **centralités définies** - Multifonctionnalité et espaces conviviaux et de qualité à promouvoir

20,5 ha alloués pour répondre aux besoins en **équipements structurants et infrastructures** (gendarmeries, déchèteries, piscines, campus, offre de santé, infrastructures, stations d'épuration, TER, routes...)

1 **réseau de transport en commun**, plus vertueux, à adapter aux besoins des jeunes et des actifs

1 **transport à la demande** en complémentarité

1 **schéma cyclable** à revoir pour y intégrer les trajets du quotidien

1 **réseau de mobilités alternatives** à créer.

# TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

La CARA, un territoire vivant et accueillant à tout âge.

# TRANSITION ÉCONOMIQUE

La CARA, un territoire attractif et rayonnant.

# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

La CARA, un territoire responsable envers les générations actuelles et futures.

## ► CONCILIER DÉVELOPPEMENT AVEC PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DES PAYSAGES

**Limiter l'urbanisation du littoral**

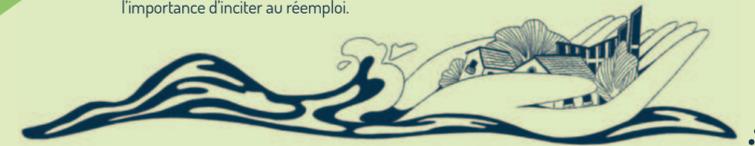
**Créer des zones « tampon »** entre urbanisation et bois/ zone humide/cours d'eau

Préserver, restaurer ou planter des haies

Préserver les points de vue, panoramas et entrées de ville.

Adéquation entre développement urbain et gestion des ressources en eau, en qualité et quantité/favoriser sa réutilisation

Ressources du sous-sol : territoire déficitaire qui doit importer des matériaux d'où l'importance d'inciter au réemploi.



## ► RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, EN ROUTE VERS UN TERRITOIRE BAS CARBONE ET UNE TRAJECTOIRE ZÉRO DÉCHET.

↳ **Diminution de 30%** de la consommation d'énergie d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050

↳ **Diminution de 45%** des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de 75% d'ici 2050

1 **plateforme CARA Rénov** à conforter pour améliorer la lutte contre la précarité énergétique et favoriser la production d'EnR (énergie renouvelable): **+33% d'ici 2030 et +74% d'ici 2050**

Atteindre la **neutralité carbone en 2050**

Préserver les **puits carbone** (doubler la séquestration d'ici 2050) et la qualité de l'air

Favoriser la nature en ville

↳ **Diminution de 15%** des déchets collectés entre 2010 et 2030

Moderniser les déchèteries et favoriser le réemploi.

## ► PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ, LE CADRE NATUREL ET PATRIMONIAL

Protéger les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques qui les relient

Concevoir un paysage urbain plus qualitatif, notamment avec le retour de la nature en ville

Préserver le patrimoine bâti et protéger les éléments remarquables.



## ► GÉRER LES RISQUES ET LES CONSÉQUENCES DE L'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

Éviter d'exposer de nouvelles populations et d'aggraver les risques.

# 3

Le SCOT ambitionne de **préserver le cadre environnemental et patrimonial au service d'un développement durable** et d'aménager l'espace autrement de manière à faire face au **changement climatique et aux risques**.

Il s'agit de prendre en compte les ressources naturelles, de protéger les réservoirs et continuités écologiques, de préserver et mettre en valeur les paysages bâtis et naturels, de renforcer les actions en faveur de la **transition énergétique** et de limiter l'exposition aux risques et aux conséquences de l'**évolution du trait de côte**.

# 2

Véritable feuille de route pour les 20 ans à venir, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) définit notre avenir commun : économique, paysager et environnemental, entre objectifs réglementaires et réalités locales.

Notre territoire est attractif. Il est de notre responsabilité d'innover pour préserver durablement son dynamisme, rééquilibrer l'accueil des populations (près de 10 000 nouveaux habitants dans les vingt années à venir), valoriser ses potentiels de développement tout en respectant ses richesses et contraintes environnementales. C'est dans ce sens que les 33 communes de Royan Atlantique ont fixé des objectifs clairs et partagés concernant l'organisation de l'espace et de l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'aménagement commercial, l'environnement, dont ceux de la biodiversité, de l'énergie et du climat..

Il s'agit d'imaginer un développement « plus sobre » en termes de consommation d'espace, d'énergie, de ressources naturelles... mais également plus qualitatif et résilient pour préserver notre cadre de vie et nos activités. Suite à son approbation en décembre 2024, le SCoT va être mis en application à l'échelle communale en s'intégrant aux plans locaux d'urbanisme (PLU) ou cartes communales des communes. L'agglomération veillera à ce que la CARA, les communes et autres partenaires œuvrent ensemble pour que ces objectifs deviennent réalité.

**Vincent Barraud**

**Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique**

Approuvé le 18 décembre 2024, le schéma de cohérence territoriale de la CARA est exécutoire depuis le 16 mars 2025. Nous rentrons désormais dans une démarche de mise en œuvre de cet outil stratégique de territoire. Alors que le projet TRACE – Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Élus – visant à assouplir le tempo et les objectifs de réduction de consommation foncière, est en discussion au Parlement, il nous revient de mettre en œuvre le SCoT sur les bases discutées précédemment avec l'État et les communes. Nous ajusterons ultérieurement, le cas échéant, le SCoT aux nouvelles données TRACE, dès lors que le SRADDET en aura tenu compte.

La mise en place d'une gouvernance du SCoT articulée autour des 33 maires de la CARA, celle d'un observatoire de la consommation foncière ainsi que l'élaboration d'un guide de mise en œuvre constituent nos objectifs à court terme.

Dialogue et communication avec tous les acteurs du SCoT gardent toute leur importance.

**Patrick MARENGO**

**Maire de ROYAN et 2<sup>e</sup> Vice-Président de la CARA**

## Pour aller plus loin

**Gouvernance spécifique** à mettre en place pour faciliter la mise en œuvre du SCoT, notamment dans le cadre de sa déclinaison à l'échelle communale (Plan Local d'Urbanisme...)

- **Création d'un observatoire du territoire** : il permettra de faire le suivi de la consommation foncière et de la mise en œuvre du SCoT. Il alimentera le bilan du SCoT qui devra être réalisé au plus tard dans 6 ans.
- **Accompagnement des communes** : la CARA accompagnera les communes dans la mise en compatibilité de leur PLU avec le SCoT. Un guide de mise en œuvre sera élaboré en collaboration avec les élus et les partenaires associés.

**Pour plus d'informations et téléchargement du dossier SCoT :**

[www.agglo-royan.fr/scot](http://www.agglo-royan.fr/scot)  
[scot@agglo-royan.fr](mailto:scot@agglo-royan.fr)

